

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 29 juin 2021

---

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juillet 2021

---

L'an deux mille vingt-et-un, le 05 du mois de juillet à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 22 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOUBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Jean-François BEAUCAMP  
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT  
Mme Sylvie LAVÉRGNE qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH  
M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU  
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO qui a donné à M. Laurent PEYRONDET

Absent et non représenté :

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

# N° DL05072021-30 : Examen des rapports annuels des délégataires des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif

Rapporteur : Monsieur Jérémy BOISSON

En date du 1<sup>er</sup> mai 2017, la commune de Lacanau a délégué sous forme de contrats de concession ses services publics communaux de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

L'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession prévoit que le concessionnaire produit chaque année un rapport qui doit notamment permettre à l'autorité concédante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le Code général des collectivités territoriales prévoit à son article L. 1411-3 que l'examen de ce rapport annuel est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Les rapports annuels établis par le délégataire pour le dernier exercice écoulé ont été reçus de la part des délégataires des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif. La copie papier de ces rapports est à votre disposition, pour information, auprès de la Directrice générale des services.

**VU** les rapports annuels établis par le délégataire des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour le dernier exercice écoulé,

**VU** l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 28 juin 2021,

**VU** l'avis de la commission bâtiment, voirie, réseaux rendu lors de sa réunion en date du 29 juin 2021,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

## ARTICLE 1

**PREND ACTE** de la présentation et de l'examen des rapports annuels des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'exercice 2020.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Toute délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le **07 JUL. 2021** Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : **07 JUL. 2021**